



www.cc-molsheim-mutzig.fr

# l'avenir ensemble

Journal d'information de la Communauté de Communes  
de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

## Nouvelle piscine « LE TRIANGLE »

*1<sup>ères</sup> brasses dans quelques semaines !*

pages 4-5

Evolution des compétences de la CC

page 8

Extension du cinéma du "Trèfle"

page 10

Réhabilitation du sentier du Nideck

pages 11-12

Détour par la Commune de Wolxheim

**N°24**

**Novembre  
2016**

## VÉLO-TOUR : Record de participation pour la 14<sup>e</sup> édition !

La 14<sup>e</sup> édition du Vélo-Tour de la Communauté de Communes a été organisée le **Dimanche 25 Septembre 2016**. Ce sont plus de **3.370 cyclistes** qui ont ainsi parcouru les pistes et liaisons cyclables de notre territoire et ce, sous un soleil des plus radieux. Les participants ont pu prendre le départ à Mutzig, Molsheim, Ergersheim ou Duttlenheim. Des points de ravitaillement étaient proposés à Dorlisheim, Soultz-les-Bains, Ernolsheim-Bruche et Duppigheim...



## MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE : 24 & 25 juin 2017



La 13<sup>e</sup> édition du Marathon du Vignoble d'Alsace aura lieu les **Samedi 24 & Dimanche 25 Juin 2017**.

Les inscriptions en ligne ouvriront fin du mois de novembre sur

[www.marathon-alsace.com](http://www.marathon-alsace.com)

Suivez toute l'actualité du « *Marathon le plus festif du mois de juin* » sur Facebook.

## VETIBOX : un nouveau conteneur à vêtements à Molsheim

L'association VETIS a pour objet la gestion d'une structure d'insertion par l'activité économique. Elle souhaite aider à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté ou en situation d'exclusion. Pour ce faire, l'association utilise comme moyen d'action le travail de collecte, de tri, de revalorisation, de transformation et de vente de vêtements d'occasion et d'articles accessoires.



Vous pouvez participer à cette action de solidarité en déposant vos textiles, linge de maison et chaussures dans la « **VETIBOX** » installée sur le parking de l'épicerie solidaire, 20 route Ecospace à Molsheim.

## Conseil Communautaire : un nouvel élu

Monsieur Pierre BOCK, Adjoint au Maire d'Oberhaslach a présenté sa démission du Conseil Communautaire. Il est remplacé par **Monsieur Jean BIEHLER**, Maire d'Oberhaslach.



## Eau & Assainissement : Commune de Heiligenberg

Les travaux de pose d'environ 1000 m de conduite intercommunale ( $\varnothing$  300 mm) viennent de s'achever sur le ban communal de Dinsheim-sur-Bruche, pour un montant d'environ 200.000,00 € TTC. Cette conduite permettra, à terme, de raccorder les eaux usées de la Commune de Heiligenberg à la station d'épuration de Molsheim. Parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par la Commune de Heiligenberg, la Communauté de Communes mènera une étude de zonage pour définir le système d'assainissement (collectif ou autonome) à retenir dans chaque secteur de la Commune, et établira un programme pluriannuel de travaux à réaliser.

## Création d'une piste cyclable à Ernolsheim-Bruche

Après les projets à Mutzig, Gresswiller et Soultz-les-Bains (cf *L'Avenir Ensemble* n° 23 – Avril 2016), la Communauté de Communes va réaliser une 4<sup>e</sup> piste cyclable en 2016 à Ernolsheim-Bruche.

Le projet permettra une jonction des pistes cyclables existantes entre le rond-point de la route de Dachstein

et la rue des Aulnes, le long de la rue de la Gare. La future piste cyclable (165 m) facilitera ainsi l'accès à la nouvelle piscine de DACHSTEIN.

Les travaux, menés en partenariat avec la Mairie d'Ernolsheim-Bruche, ont débuté début du mois de novembre. Le **coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 88.800 € TTC** pour la Communauté de Communes et 91.200 € TTC pour la Commune d'Ernolsheim-Bruche.





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG



2 route Ecospace - B.P 93077  
67125 MOLSHEIM Cedex  
Tél. 03.88.49.82.58  
Fax 03.88.49.38.14  
Mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Jeudi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00  
le Vendredi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Toutes les informations sur :  
[www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr)

## Sommaire

- p.2.....Brèves
- p.3.....Editorial
- p.4-5 .....Evolution des compétences de la CC
- p.6.....Travaux : piscines Molsheim et Dachstein
- p.7.....Aquatic Club Molsheim-Mutzig
- p.8.....Extension du cinéma du "Trèfle"
- p.9.....Le tri des emballages est simplifié !
- p.10.....Réhabilitation du sentier du Nideck
- p.11-12 .....Détour par la commune de Wolxheim

### COMMUNES MEMBRES

ALTORF - AVOLSHEIM - DACHSTEIN  
DINSHEIM/BRUCHE  
DORLISHEIM - DUPPIGHEIM  
DUTTLENHEIM - ERGERSHEIM  
ERNOLSHEIM-BRUCHE  
GRESSWILLER - HEILIGENBERG  
MOLSHEIM - MUTZIG  
NIEDERHASLACH - OBERHASLACH  
SOULTZ-LES-BAINS - STILL  
WOLXHEIM

### COMPÉTENCES

Logement social  
Développement économique  
Développement touristique  
Aménagement des cours d'eau  
Assainissement  
Eau potable  
Piscines  
Pistes cyclables  
Système d'information géographique  
Relais d'Assistantes Maternelles  
Transport à la demande  
Aménagement numérique  
Epicierie sociale

Directeur de la Publication : M. Laurent FURST  
Co-directeur de la Publication : Dominique BERNHART  
Rédaction : Élus, personnel de la Communauté de Communes, avec la participation de M. Ernest MULLER  
Photos : Communauté de Communes, Sélect'om, Cinéma Le Trèfle, Club Passion Photo de Molsheim, Daniel BRONNER, AC2M, Etienne KONNE (ONF), Ernest MULLER  
Mise en page et impression : Imprimerie Chryst Molsheim  
Dépôt légal à parution



La Communauté de communes a été créée en 1998.

Petit à petit, elle s'est développée en accueillant de nouvelles Communes et en adoptant de nouvelles compétences. Nous avons construit un siège, adopté un logo, constitué des équipes, investi plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Tout cela a été fait dans un esprit que nous avons voulu résumer dans une devise simple, afin qu'elle puisse continuer dans les années à venir à donner du sens à notre projet intercommunal.

### « Accompagner les communes »

Notre projet n'est pas de remplacer les communes comme on en rêve parfois à PARIS. Au contraire, notre projet est d'être aux côtés des communes, d'être un complément, un facilitateur du travail municipal.

### « Agir pour la qualité de vie »

En accueillant des entreprises, en créant des pistes cyclables, en gérant des piscines, en ouvrant un relais d'assistantes maternelles, nous souhaitons rendre la vie de tous plus agréable, plus aisée et ce à l'échelle de nos 18 communes.

Dans les années à venir, l'intercommunalité continuera à se développer. Malgré la baisse terrible des dotations d'Etat, elle doit être dynamique, entreprenante, volontaire, mais elle doit aussi être toujours fidèle à cette devise, car celle-ci est un gage d'unité et de progrès commun.

Laurent FURST  
Votre Président

## "Accompagner les communes, agir pour la qualité de vie"



# Evolution des compétences de la Communauté de Communes

Les lois M.A.P.T.A.M.\* , A.L.U.R.\* et N.O.T.Re\* ont eu des incidences directes sur les compétences de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a souhaité profiter de l'occasion pour modifier et/ou ajouter des compétences afin de prendre en compte les réflexions menées depuis quelque temps. Petit résumé de compétences modifiées, nouvelles et supprimées.

## Les compétences modifiées

### Actions de développement économique

Cette compétence doit être redéfinie car la loi NOTRe\* supprime la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités et les actions de développement économique. La compétence s'intitule désormais :



- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
- Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises.



### Tourisme

Cette compétence évolue pour prendre en compte les réflexions en cours. Elle s'étoffe de deux nouvelles missions :

- L'acquisition, le développement et la gestion du site du Fort de MUTZIG,
- La création, la gestion et l'entretien d'aires de camping-cars.



### Aménagement des cours d'eau

La loi M.A.P.T.A.M.\* attribue aux Communes une compétence obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.), avec transfert automatique à la Communauté de Communes dont elles sont membres. Aussi, cette compétence, pour se conformer à la loi, s'intitule désormais « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ».



### Pistes cyclables

Cette compétence s'intitule désormais « Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables ».



## Les compétences nouvelles

### Gens du voyage

L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont confiés par la loi NOTRe\* aux Communautés de Communes.

### Bornes électriques

La Communauté de Communes a souhaité se doter de la compétence « Installation, gestion et entretien de bornes de recharges pour véhicules électriques », afin de favoriser l'acquisition des voitures non polluantes.

## Les compétences supprimées

### Le développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS

Cette compétence est intégrée dans les actions en matière de développement économique.

### Les compétences en matière de logement et d'habitat

La loi A.L.U.R.\* organise le transfert automatique à l'échelon intercommunal des pouvoirs de police spéciale du Maire. La Communauté de Communes étant compétente en matière d'habitat, les pouvoirs de police relatifs aux édifices menaçant ruine, à la sécurité des E.R.P. à usage d'hébergement et des immeubles collectifs d'habitation ont été transférés au Président de la Collectivité. Cette situation fait peser sur la Communauté de Communes des contraintes et responsabilités juridiques très fortes, qu'elle n'est pas à même d'assurer faute de moyens humains suffisants. Par ailleurs, les compétences en matière de logement et d'habitat de la Communauté de Communes sont devenues obsolètes. Aussi, dans un esprit de cohérence, le Conseil Communautaire a décidé de supprimer ces compétences.

\*loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.)

\*loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (A.L.U.R.)

\*loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

# La Communauté de Communes s'inscrit dans un vaste territoire

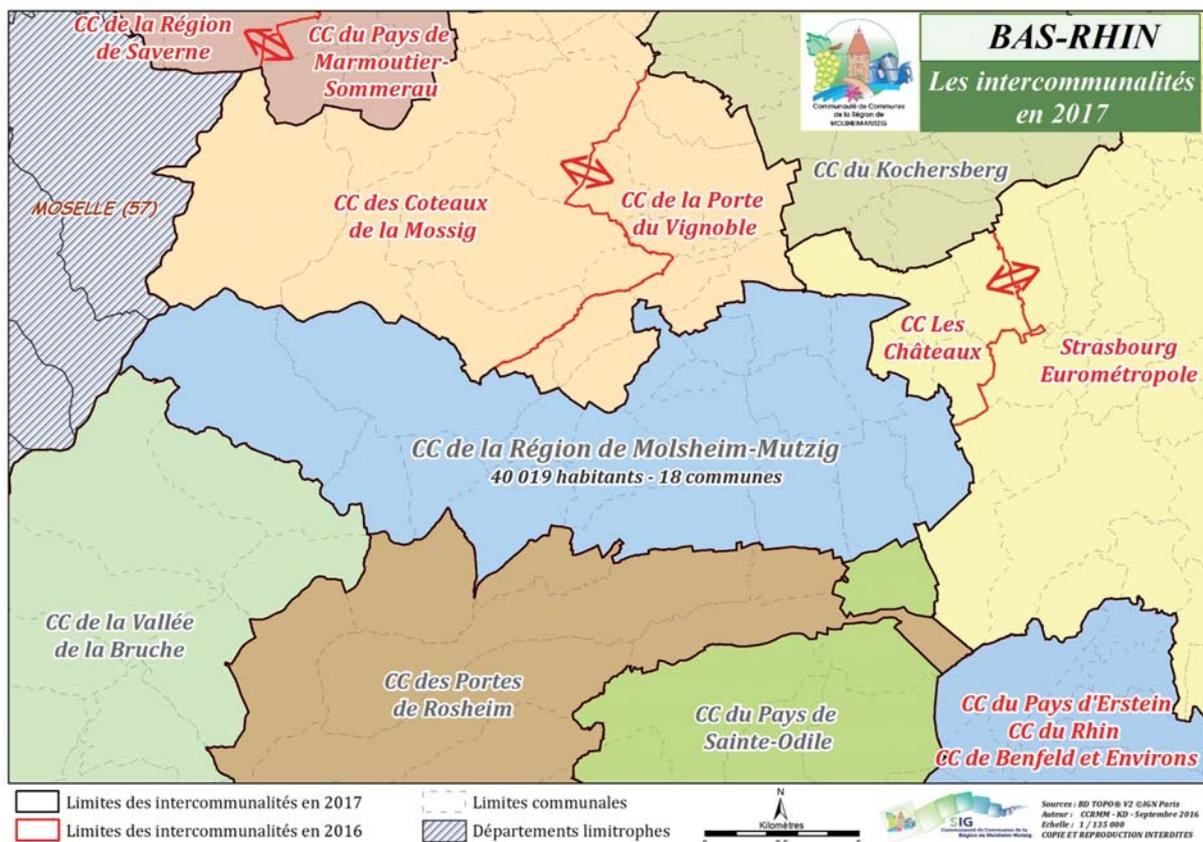
Au-delà du périmètre de notre territoire, la Communauté de Communes est entourée de plusieurs intercommunalités. A l'Est, l'Eurométropole et la CC Les Châteaux, au Nord, la CC de la Porte du Vignoble et la CC des Coteaux de la Mossig, et au Sud, la CC de la Vallée de la Bruche, la CC des Portes de Rosheim et la CC du Pays de Sainte-Odile. A l'ouest, la Commune d'Oberhaslach jouxte les Communes de Dabo (plus au Nord) et Walscheid (plus au sud), situées dans le département de la Moselle.

Les périmètres de certaines Collectivités vont évoluer au

1<sup>er</sup> janvier 2017 pour répondre aux nouvelles dispositions fixées par la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe). Elle fixe, entre autres, un seuil minimum de 15.000 habitants par Communauté de Communes.

Les changements de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- ➔ La Communauté de Communes Les Châteaux rejoindra Strasbourg Eurométropole
- ➔ Les Communautés de Communes de la Mossig et de la Porte du Vignoble vont fusionner.



A partir de 2017, nous serons les voisins de :

**CC des Portes de Rosheim : 18 204 habitants – 9 communes**

(Bischoffsheim – Boersch – Grendelbruch – Griesheim-près-Molsheim – Mollkirch – Ottrott – Rosenwiller – Rosheim – Saint-Nabor)

**CC du Pays de Sainte-Odile : 18 600 habitants – 6 communes**

(Bernardwiller – Innenheim – Krautergersheim – Meistratzheim – Niedernai – Obernai)

**CC de la Vallée de la Bruche : 21 981 habitants - 26 communes**

(Barembach – Bellefosse – Belmont – Blancherupt – Bourg-Bruche – La Broque – Colroy-La-Roche – Fouday – Grandfontaine – Lutzelhouse – Muhlbach-sur-Bruche – Natzwiller – Neuwiller-la-Roche – Plaine – Ranrupt – Rothau – Russ – Saâles – Saint-Blaise-la-Roche – Saulxures – Schirmeck – Solbach – Urmatt – Waldersbach – Wildersbach – Wisches)

**CC des Coteaux de la Mossig et de la Porte du Vignoble : 24 520 habitants - 24 communes**

(Balbronn – Bergbieten – Cosswiller – Crastatt – Dahlenheim – Dangolsheim – Flexbourg – Hohengoëft – Jetterswiller – Kirchheim – Knoersheim – Marlenheim – Nordheim – Odratzheim – Rangén – Romanswiller – Scharrachbergheim-Irmstett – Traenheim – Wangen – Wangenbourg-Engenthal – Wasselonne – Westhoffen – Zehnacker – Zeinheim)

**Strasbourg Eurométropole et la CC des Châteaux : 489 767 habitants – 33 communes**

(Achenheim – Bischheim – Blaesheim – Breuschwickersheim – Eckbolsheim – Eckwersheim – Entzheim – Eschau – Fegersheim – Geispolsheim – Hangenbieten – Hoenheim – Holtzheim – Illkirch-Graffenstaden – Kolbsheim – Lampertheim – Lingolsheim – Lipsheim – Mittelhausbergen – Mundolsheim – Niederhausbergen – Oberhausbergen – Oberschaeffolsheim – Osthoffen – Ostwald – Plobsheim – Reichstett – Schiltigheim – Souffelweyersheim – Strasbourg – Vendenheim – La Wantzenau – Wolfisheim)

## Coup de jeune pour la piscine de plein-air de Molsheim !

La Communauté de Communes a mené d'importants travaux de réhabilitation de la piscine de plein-air de Molsheim, pour un montant total de 1.512.000 € TTC. L'établissement a pu réouvrir ses portes le 13 juillet, après plus de 9 mois de chantier, pour le plus grand plaisir des habitués et des touristes.



Réhabilitation du grand bassin (mise en place d'un revêtement inox) et reprise des plages minérales

Très prisée, la piscine de plein-air a totalisé 27.150 entrées sur les 54 jours d'ouverture, ce qui fait de l'été 2016, la 2<sup>ème</sup> meilleure saison en nombre d'entrées moyen par jour (environ 500). Le nombre d'entrées a été supérieur à 1.000 une dizaine de jours sur la saison, et a culminé le 20 juillet à plus de 1.500. Ce succès a, parfois et en particulier en milieu d'après-midi, créé un peu d'attente à l'entrée de l'établissement. Ce blocage avait pour objectif de ne pas dépasser la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) autorisée, c'est-à-dire le nombre de personnes pouvant être accueillies au même moment au sein de la structure. Fort heureusement, les entrées/sorties étant régulières, l'attente n'a jamais dépassé une vingtaine de minutes.



Réhabilitation du petit bassin (mise en place d'un revêtement inox) et reprise des plages minérales



Mise en conformité des pédiluves



Création de locaux de stockage des produits de traitement de l'eau

### Nouvelle piscine de Dachstein

## Premières brasses dans quelques semaine !

La nouvelle piscine couverte du territoire, qui remplacera à terme celle de Duppigheim, ouvrira ses portes au public au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Petite visite en avant-première de la piscine « Le Triangle »...



Le nouvel établissement au cœur d'un espace naturel préservé



Les grandes baies vitrées permettant un accès aux futurs aménagements extérieurs



Le bassin d'initiation à fond variable et au-dessus, un haut-jour périphérique permettant de profiter au mieux des apports solaires gratuits



Le bassin sportif, le long duquel s'aligneront des gradins d'une capacité d'environ 50 places

## Jardin aquatique, apprentissage, loisirs, compétition : la natation pour tous à partir de 3 ans et ½ !



L'Aquatic Club Molsheim-Mutzig est l'une des plus importantes associations du territoire avec 1.065 membres, dont les 2/3 sont issus du territoire de la Communauté de Communes. La structure bénéficiera des toutes nouvelles installations de la piscine « Le Triangle » à Dachstein d'ici début 2017. Découverte de ce club qui a su développer avec justesse plaisir de nager, apprentissage et compétition...

L'AC2M propose à ses membres à partir de 3 ans et ½ un programme riche et varié pouvant répondre aux besoins de chacun : la familiarisation, l'apprentissage, le sport santé / bien-être, le perfectionnement, l'accès à la performance et à la compétition.... Un encadrement de qualité y est proposé par 34 éducateurs bénévoles dont 65 % ont appris à nager à l'AC2M. L'association a, par ailleurs, mis en place une importante politique de formation continue de ses éducateurs. Outre la présence de nombreux bénévoles, le club dispose de 4 salariés à temps plein : 3 éducateurs entraîneurs et depuis le mois de septembre, 1 assistante administrative.

### La structure se divise en 3 sections :

#### La section « École de natation » pour les enfants de 3 ans et ½ à 11 ans (621 enfants).

Cette section se répartit en deux sous-sections : la « **familiarisation** » pour permettre aux enfants d'apprivoiser le milieu aquatique dès leur plus jeune âge, et « **l'apprentissage** » afin d'acquérir l'autonomie en grand bassin et les différentes techniques de nage (Dos, Crawl, Brasse et Papillon). Les éducateurs accueillent également des enfants atteints d'un handicap, au sein des groupes, en mettant en place certaines adaptations particulières.



Découverte du milieu aquatique au petit bassin

#### La section « Loisirs » pour les adultes et les adolescents (205 membres).



Session d'entraînement pour les adolescents

Cette section répond aux besoins de nageurs cherchant à entretenir leur forme, leur santé ou à nager pour le plaisir tout simplement.

Outre le perfectionnement, l'association propose également aux adolescents des cours de waterpolo ainsi que la préparation des épreuves du baccalauréat.



Une moisson de médailles lors des derniers Championnats de France

#### La section « compétition » (165 compétiteurs dont 85 membres de – de 12 ans).

L'AC2M propose de la formation en « natation course » et offre à tous les compétiteurs, quel que soit leur âge, les moyens de s'épanouir en compétition. À noter l'existence de la section sportive « *natation* » du Collège Henri Meck qui permet aux jeunes compétiteurs d'allier, dans les meilleures conditions, leur passion et leur réussite scolaire. Cette section a été créée par le club en 2007. Le palmarès, très impressionnant de l'AC2M, le positionne dans le TOP 3 des clubs alsaciens avec ceux de Mulhouse et d'Obernai.

**Les inscriptions aux différents cours de natation, proposés à la nouvelle piscine « Le Triangle », seront possibles environ un mois avant la date d'ouverture officielle de la piscine.**

**Pour toute information : [www.acmolsheim-mutzig.fr](http://www.acmolsheim-mutzig.fr)  
Facebook : AC2M**

### Les autres associations :

#### Le Club de Natation Synchronisée (CNS)

Pour tout renseignement : <http://abcnatation.fr/sc/010674212>

#### Trimoval (TRIathlon-MOlsheim-VALLée de la Bruche)

Leur passion nager, pédaler, courir... des séances sont organisées pour les jeunes et les adultes. Pour tout renseignement : <http://www.trimoval.com/>

#### Les Loupi'Eau

L'association Loupi'eau propose des activités afin d'initier les enfants, de 4 mois à 6 ans révolus, aux activités aquatiques. Pour tout renseignement : <http://www.loupieau.fr/>

#### Atlantes Sabaqua Club Alsace (A.S.C.A.)

L'apnée vous tente ? Venez découvrir ou pratiquer cette discipline avec l'A.S.C.A. !

Pour tout renseignement :

<https://sites.google.com/site/ascalsace/accueil>



## Le Cinéma du "Trèfle" fête ses 5 ans et s'offre 4 salles supplémentaires !

**L**e Cinéma le "Trèfle" dispose depuis le 21 juin 2016 de 4 salles supplémentaires portant leur nombre à 13 pour plus de 2.000 places au total. Cette extension de 300 fauteuils s'inscrit dans une volonté d'élargir l'offre et ainsi de proposer une plus grande diversité de programmation et en parallèle de maintenir, plus longtemps, les films à l'affiche.

**O**uvert le 19 octobre 2011, le cinéma du "Trèfle" fête ses 5 ans en 2016. Passant de 480.000 entrées en 2012 à plus de 580.000 en 2015, le cinéma dépasse allégrement les objectifs fixés en terme de fréquentation. Et la tendance se confirme en 2016, la barre symbolique des



600.000 entrées devrait être franchie d'ici la fin d'année grâce, notamment, aux 4 salles supplémentaires ! En effet, après l'équipement de la salle 1 en son *Dolby Atmos* (immersion totale au cœur du film avec un son à 360 °), le cinéma a choisi de poursuivre sa politique d'innovation en s'agrandissant.

Les 4 nouvelles salles, de 76 fauteuils chacune, sont équipées d'un son 7.1 de grande qualité. L'investissement s'élève à environ 2,5 millions d'euros et a permis la créa-



tion d'un emploi. Après 3 mois de fonctionnement, le 1<sup>er</sup> bilan est très positif car le public est au rendez-vous, pour profiter d'un plus large choix de films et surtout de films plus longtemps à l'affiche.

Grâce à cet investissement, le cinéma va pouvoir également approfondir sa politique de programmation « *Art & Essai* » et animations culturelles avec la volonté, à terme, de devenir un véritable « *carrefour des Arts* ». Le cinéma devient plus qu'un simple espace de projection en réunissant dans un même lieu des films à gros budget, des retransmissions de concerts comme Louane ou M Pokora ou encore la diffusion d'opéras et ballets provenant du *Royal Opera House* de Londres et du *All'Opéra* d'Italie. Ces initiatives culturelles inédites sur le territoire ont su conquérir et fidéliser un large public.

[www.cinemadutrefle.com](http://www.cinemadutrefle.com)

## Le « 7<sup>ème</sup> art bar » des concerts et des spectacles gratuits

À l'instar du cinéma, le « 7<sup>ème</sup> art bar » développe également son offre d'animations musicales et culturelles pour proposer une programmation riche et variée.

**Extrait de la programmation :**

**Vendredi 4 novembre (20h) :** Concert *Meet Me In The Tree & Stories In Colors* – Deux groupes partagent la scène pour une soirée Pop / Rock / Folk

**Vendredi 11 novembre (20h) :** Concert *JUNGLE REVIVAL* - Rockfolk, country rock, folk, blues, rock'n roll

**Vendredi 25 novembre (20h) :** Concert *ANN'SO M* - Un DUO pop rock et une touche d'électro

**Vendredi 16 décembre (20h) :** Concert *Gag'a Weiss & Gipsy Liberty* - Du Swing, du Jazz Manouche et l'atmosphère festive des années 30

Retrouvez toute la programmation sur le nouveau site internet du « 7<sup>ème</sup> art Bar » :

[www.7emeartbar.com](http://www.7emeartbar.com)





## Le Tri des emballages plastiques est simplifié !

Désormais, vous pouvez déposer **tous vos emballages plastiques** dans les sacs jaunes, poubelles jaunes ou conteneurs « plastiques ». **La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.**

### ET EN PRATIQUE ?

Les nouvelles consignes de tri sur le territoire de la Communauté de Communes remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Pour vous aider :

1. C'est un emballage plastique ? Déposez-le dans les sacs jaunes, poubelles jaunes ou conteneurs « plastiques »
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.



### RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES DE TRI

**Sacs jaunes / poubelles jaunes / conteneurs « plastiques »** : emballages en métal, briques alimentaires et TOUS les emballages en plastique, sans exception !

Quelques exemples :

- bouteilles,
- flacons de salle de bains,
- bidons de lessive,
- pots de yaourts,
- barquettes de beurre, de viande,
- films étirables,
- blisters et sacs plastiques,
- pots de crème cosmétique,
- boîtes de poudre chocolatée
- ou encore les barquettes en polystyrène ...



**Poubelles bleues / conteneurs « Papiers & Cartons »**

Quelques exemples :

- Boîte et carton d'emballage
- Magazine, journal
- Papier cadeau...

⚠ Les cartons de pizza souillés sont à jeter dans le bac d'ordures ménagères (poubelles noires ou vertes selon le cas)



**Conteneurs à verre : bouteilles en verre et pots en verre transparent**

⚠ Les ampoules ou les verres de table sont à jeter dans le bac d'ordures ménagères (poubelles noires ou vertes selon le cas)



**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**

Pour en savoir + :

<http://www.select-om.com/tri-le-bon-geste.html>

## Réhabilitation du sentier du Nideck : réouverture partielle du site fin novembre

**L**a cascade du Nideck est l'un des sites naturels les plus fréquentés du Bas-Rhin avec plus de 30.000 visiteurs par an. Cependant, une partie du sentier, entre le belvédère et la cascade, a été totalement fermée au public depuis plusieurs mois, car instable et très dangereuse. Outre la sécurisation indispensable, la Commune d'Oberhaslach et l'Office National des Forêts, en partenariat avec le Club Vosgien, ont décidé de mettre en œuvre un vaste programme de travaux de réfection de ce sentier.

Le site du Nideck est situé sur une zone protégée NATURA 2000. Aussi, une étude d'impact a été menée avant les travaux afin de garantir la préservation du site. Il a notamment été préconisé de réaliser le chantier hors des périodes de nidification du faucon pèlerin qui s'étendent de fin avril à mi-juillet. Le projet a ainsi démarré début septembre pour une durée d'environ 3 mois. La première phase du chantier, réalisée début septembre, a été de conforter les accès carrossables,



Réalisation d'un accès carrossable depuis le château jusqu'au belvédère

pour les entreprises et les secours, depuis le château jusqu'au belvédère. Les travaux de sécurisation des falaises ont ensuite pu être mis en œuvre. Pour ce faire, l'ONF a fait appel à une entreprise spécialisée en travaux sur falaise basée dans le Doubs. Cette sécurisation a été exécutée par des cordistes en utilisant plusieurs techniques :

- purge douce manuelle,
- ancrage à la paroi de certains blocs de grandes tailles,
- et micro-minage, c'est-à-dire le décrochage des blocs rocheux instables à l'explosif.

Ces interventions ont été menées avec beaucoup de précaution et de la manière la plus douce possible pour limiter les impacts sur le milieu naturel. Aussi, le site fera l'objet de mesures de suivi régulières via la pose de témoins de déplacement des blocs rocheux. Des purges complémentaires pourront être effectuées si nécessaire.



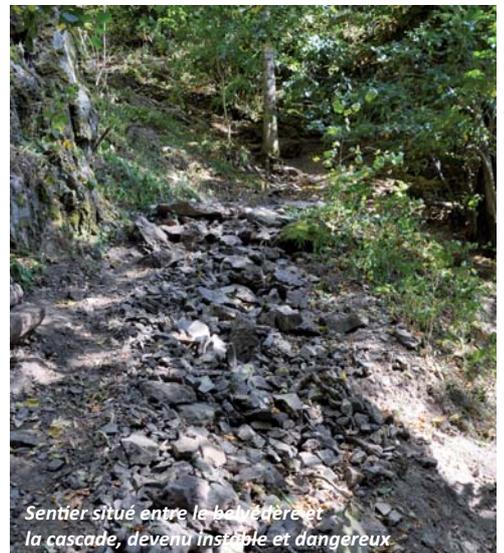
Travaux de sécurisation des falaises par des cordistes

La troisième phase du chantier a commencé début octobre pour réhabiliter le tronçon de sentier situé entre le belvédère et la cascade. Le site du Nideck étant particulier et complexe, l'ONF a mobilisé toute l'ingénierie en interne dont dispose la structure. Le personnel du service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) basé dans les Alpes s'est chargé des études, tandis que les ouvriers ONF de la Région Rhône-Alpes ont réalisé les travaux, en partenariat avec les ouvriers locaux.

Ainsi, la décision a été prise de modifier l'implantation du sentier de manière à s'éloigner des pieds de falaise. Deux éléments seront mis en œuvre :

- insertion d'un escalier métallique à l'endroit où les falaises sont le plus resserrées, sur la partie haute du chemin (prévue pour le Printemps 2017)
- mise en place d'un ouvrage de soutènement en gabions bois sur lequel viendra s'implanter le nouveau sentier. Ces gabions seront remplis d'éboulis du site. L'amenée du matériel sur le site sera effectuée par hélicoptère au moyen d'une élingue d'environ 60 mètres.

Le projet inclut également d'autres travaux comme la réfection des parkings, des aires d'accueil, l'aménagement des sentiers et la pose de nouveaux panneaux signalétiques. Leur programmation reste encore à définir à ce jour. Le montant total du projet s'élève à 480.000 € T.T.C. et est financé par la Commune d'Oberhaslach, le Département du Bas-Rhin, l'ONF, la Région et le Commissariat de Massif.



Sentier situé entre le belvédère et la cascade, devenu instable et dangereux



Pour des raisons de sécurité, le site a entièrement été fermé au public. Il sera ouvert partiellement fin novembre jusqu'au pied de la falaise, et totalement une fois la pose de l'escalier effectuée au printemps 2017.

## Détour par la Commune de Wolxheim...

**L**es thermes (le Sulzbad), l'ancienne glacière, le Canal de la Bruche, la statue du Horn, le vignoble, les carrières, les belles demeures du quartier du canal ainsi que plusieurs chapelles ne sont que quelques exemples de l'important patrimoine historique, naturel et culturel de la Commune de Wolxheim. Venez découvrir ou redécouvrir la célèbre statue du Horn et l'ancienne glacière du Sulzbad....

### L'ancienne glacière du Sulzbad

L'ancienne glacière du Sulzbad est peu connue du grand public car située sur un domaine privé, et par conséquent non accessible. Les portes de ce monument se sont ouvertes le temps d'une visite afin de découvrir ce lieu atypique, masqué sous une épaisse végétation.

Cette glacière a été créée en 1853, à l'initiative de M. Wenger, alors propriétaire des thermes du Sulzbad. De forme hexagonale, pour environ 12 m de profondeur et 5 m de largeur, la glacière, comme son nom l'indique, servait de lieu de stockage de la glace après l'hiver, et ce



Création de la glacière en 1853



Entrée de la glacière, située en face de l'entrée du Sulzbad

jusqu'au mois de juin environ. Cette glacière a permis de faire évoluer le fonctionnement des thermes pour proposer aux visiteurs l'alternance de bains chauds et froids. C'est aussi l'époque où la notion de thermes « bien-être » se développe.

En 1913, un incendie ravagea les locaux du Sulzbad. Il entraînera l'arrêt définitif des activités thermales et par conséquent de l'utilisation de la glacière.



Coupole au sommet de la glacière



Fond octogonal de la glacière

### La Colline du Horn avec la statue du Sacré-Cœur

Cette statue, érigée en 1912, est le fruit de deux volontés, M. le Curé Sensenbrenner d'une part et M. Henri Klotz d'autre part. Originaire de Wolxheim, où résidaient ses parents, Henri Klotz est parti vivre à Saint Chamond pour y prendre la direction d'une agence bancaire. Cependant, très attaché à la commune, il y revenait, chaque été, passer ses vacances en famille. Très pieux, il entretenait une correspondance régulière avec le Curé de la Commune. Lors de ses



La statue et la colline du Horn

déplacements à Paris, il suivait également de très près la construction du Sacré Cœur de Montmartre.

Entre ces deux hommes naît l'idée d'utiliser le promontoire naturel de la Colline du Horn afin d'y ériger une statue. Le Horn, dont la forme en étrave qui résulte de l'exploitation

d'anciennes carrières de calcaire, se prête tout particulièrement à ce dessein.

En 1911, les deux hommes se mettent à l'ouvrage et se répartissent la tâche :

- Henri Klotz prend en charge la quasi-totalité de la dépense, tout en souhaitant la discrétion quant à ce mécénat,
- Le Curé Sensenbrenner s'occupe de la réalisation.

Mgr Paul Muller Simonis se joint à cette entreprise et offre le terrain d'assise. Ce dernier est, à cette époque, le président de *Caritas Internationalis* et le directeur et principal actionnaire du journal *Le Nouvel Alsacien*.

Au printemps 1912, les travaux débutent. La statue est en fonte de fer dorée. Elle est dressée sur un socle en blocs de grès façonnés. Le coût est de plus de 7.000



Un important cortège se dirige vers le Horn, pour ériger la statue le 6 juillet 1912

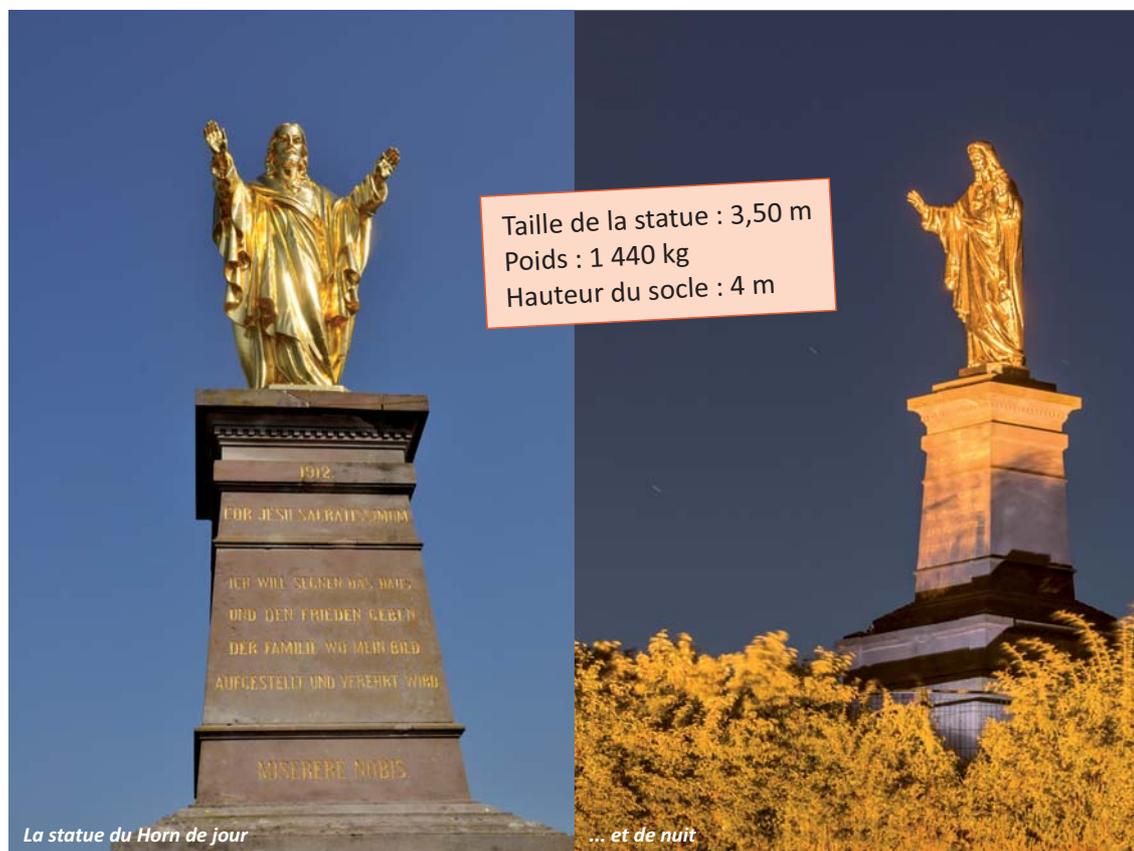
marks. La statue est transportée au sommet dans une ambiance de fête le 6 juillet 1912. La bénédiction solennelle a lieu le 21 juillet 1912. La cérémonie est

présidée par Mgr Muller Simonis et se termine par un vibrant « Grosser Gott, wir loben dich » entonné par toute l'assistance.

Des paroles du Christ ont été gravées sur le socle afin de faire de ce monument un symbole de paix souhaité par la population à une époque où l'on ne parlait que de guerre. La statue fut, à ce titre, orientée vers le Fort de Mutzig.

Le monument a été restauré au cours de l'été 2012, pour les

100 ans de sa création, en particulier la dorure de la statue et le socle en grès. A noter que chaque printemps, des orchidées sauvages propres au site viennent fleurir à l'arrière de la statue.



Taille de la statue : 3,50 m  
Poids : 1 440 kg  
Hauteur du socle : 4 m

La statue du Horn de jour

... et de nuit

En contre-bas de la colline du Horn, le vignoble de Wolxheim et une vision sur toute la région, en particulier Strasbourg et le Mont Sainte-Odile



*Nous remercions chaleureusement M. Ernest MULLER, ancien Délégué Communautaire de la Commune de Wolxheim, pour son aide à la rédaction de cet article.*